



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Revenu agricole

Question écrite n° 13186

Texte de la question

Mme Marie Jacq attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les propositions d'allègement des charges des exploitants agricoles, propositions que lui a transmis la FRSEAO (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest). Le revenu brut agricole moyen par exploitation a baissé de 3,9 p 100 en francs constants. En revanche, le secteur agro-alimentaire a dégagé un excédent record de 41,6 millions de francs sur ses échanges extérieurs. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui communiquer son avis sur les propositions d'allègement de charges.

Texte de la réponse

Reponse. - La commission des comptes de l'agriculture de la nation a évalué à - 4 p 100 la baisse du revenu agricole en 1988, baisse due avant tout à l'accroissement des achats de moyens de production, à des prix à nouveau en hausse, tandis que les prix agricoles sont restés stables. Parallèlement, les résultats de nos échanges agro-alimentaires sont en net progrès, puisque leur excédent atteint 39,1 milliards de francs, soit 10 milliards de plus que le précédent record, celui de 1985. Le maintien d'un secteur performant à l'exportation témoigne de la nécessité de renforcer la compétitivité des exploitations agricoles françaises, tout en consolidant leur revenu. C'est dans ce but que le Gouvernement a entrepris d'accélérer l'effort d'allègement des charges pesant sur les exploitations. Après la diminution de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, destinée au financement du BAPSA, décidée lors du vote du budget de 1989, le Gouvernement a pris, au printemps dernier, un ensemble de mesures supplémentaires, représentant au total 600 millions de francs. Elles concernent à la fois les agriculteurs des zones défavorisées, l'allègement des cotisations sociales des exploitants ou les petits producteurs de lait mis en difficulté par les quotas. De plus, l'accord intervenu le 22 avril dernier à Luxembourg, sur les prix de la campagne 1989-1990, ouvre la voie à une réforme en profondeur des taxes de coresponsabilité, en prévoyant d'ores et déjà leur suppression pour certains producteurs laitiers. Enfin, le Gouvernement soumet actuellement au Parlement un projet de loi dont l'un des volets porte réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles. L'objectif est d'indexer celles-ci sur les revenus réels des agriculteurs, et donc de corriger les distorsions du système actuel.

Données clés

Auteur : [Mme Jacq Marie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13186

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2292